



Bruxelles, le 17 juin 2016
(OR. fr)

10305/16

Dossier interinstitutionnel:
2016/0039 (COD)

CODEC 894
ECOFIN 622
UEM 256
RELEX 529
MED 19
IA 41

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de décision du Parlement européen et du Conseil accordant une assistance macrofinancière supplémentaire à la Tunisie - Adoption de l'acte législatif (AL + D)

1. Le 12 février 2016, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 212 du TFUE.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 8 juin 2016. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².

¹ doc. 6100/16.

² doc. 9973/16.

3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil:
- d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 9/16;
 - de décider d'inscrire au procès-verbal de cette session la déclaration figurant à l'addendum à la présente note et de la publier dans le Journal officiel de l'Union européenne avec l'acte législatif.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.
